



Fin de bail commercial, résiliation possible?

Par **ouloul02**, le **24/07/2011 à 06:53**

bonjourrrrmes parents son propriétaire d'un local commercial qu il loue a un restaurant rapide.rnen 2007 il y a u vente du fond de commerce a un nouveau locataire, qui a refuser de signerrnun nouveau bail, et qui a donc pris la suite de l'autre.rnle bail arrive a expiration en 2013, je voudrais savoir si après ce 9 ans mes rnparents peuvent récupérer le local?rrnmerci d'avance

Par **edith1034**, le **24/07/2011 à 10:32**

non bien sûr, le commerçant a un droit au bail élément du fonds de commerce qu'il a achetérnnla procédure est complexe, pour tout savoir sur le bail commercialrrn<http://www.fbis.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>

Par **ouloul02**, le **24/07/2011 à 23:42**

merci de votre réponserrrnmais j ai un autre question!!rrnle nouveau locataire n a rien signer, son nom n'apparais pas sur le bailrrnil y a juste une page "substitution" ou le nom du nouveau locataire et inscrit rnet ou il n y as pas de signature juste l ancien locataire a signe de cautionrrnsolidaire. je ne comprends pas comment se monsieur peut occuper les lieu sans avoir rien signer sur le bail..... pas de signature pas d'acception du bail? enfin ca me parais logique....mais je ne suis pas juriste ni caler dans le domaine.rrrnmerci encore

Par **edith1034**, le **25/07/2011** à **08:42**

bonjour, rnrnsi le nouveau locataire est entré sans la signature et l'accord du bailleur, le bail peut être résilié surtout si les loyers ne sont pas payés

Par **ouloul02**, le **25/07/2011** à **23:48**

non pas de problemes pour le loyer, mais il a juste ete rajouter surrnle bail une feuille de subderogation, feuille qui n est ni signer par l ancien locataire ni par le nouveau.....rnrnsi je vs demander conseils c est que le nouveau locataire, enfin il es la depuis 3 ans, et quelqun de violent. j ai plusiaur fois poser des mains courante contre rnlui, et il s'en prends a mon pere de 70 ans, mais nous n'avons jamais assais dernpreuve celon la police..... et que je pense que le bail n est pas valable enfin il me semble qu il devrais apparetre sa signature sur un acte de cesation de bail, et mon pere n'as rien signier du tousrnrnmerci